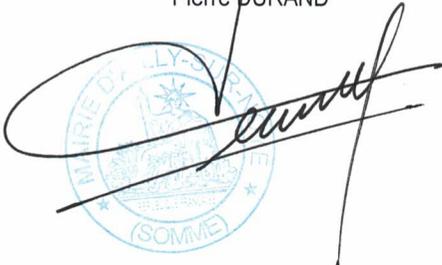


Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 27 Avril 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-04-27-05-01

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">22/04/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 17</p> <p>Représentés : 02</p> <p>Absents : 04</p>	<p>Étaient présents Mesdames et Messieurs : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY ;</p> <p>Étaient représentés : Monsieur Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE, Monsieur Frédéric PINOIT par Madame Sonia DOUAY ;</p> <p>Était absents : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marie-Hélène MARCEL, Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paolo MARCELO, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE ;</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
<p>OBJET :</p>	<p>Monsieur le Maire propose que les taux restent identiques à ceux de 2020.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les taux d'imposition 2021 restent identiques à ceux de 2020, soit à l'unanimité</p>
<p>Finances</p>	<p>- Taxe foncière bâtie : 41,44 %</p> <p>- Taxe Foncière non bâtie : 31,31 %</p>
<p>Budget principal</p> <p style="text-align: center;">2021</p>	<p>- Cotisation foncière des entreprises : 11,85 %</p>
<p>Taux d'imposition</p>	<p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p>
<p>Annule et remplace délibération n°2021-04- 27-05</p>	<p style="text-align: right;">Le Maire, Pierre DURAND</p> <div style="text-align: right;">   </div>